

Montrouge, le 15 mars 2019

Crédit Agricole CIB cède une participation de 4,9% dans la Banque Saudi Fransi à un consortium d'investisseurs mené par Ripplewood

Crédit Agricole Corporate & Investment Bank S.A. (Crédit Agricole CIB) annonce ce jour la signature de contrats avec un consortium d'investisseurs mené par Ripplewood prévoyant la vente d'une participation de 4,9% dans le capital de la Banque Saudi Fransi (BSF). Le prix de cession est de 31,50 Riyals saoudiens (SAR) par action pour un montant total de 1,86 milliard de SAR, soit environ 440 millions d'euros

- une participation de 3,0% sera cédée à RAM Holdings I Ltd, un véhicule d'investissement contrôlé par Ripplewood Advisors LLC ("Ripplewood"), une société holding d'investissement basée aux Etats-Unis
- une participation de 1,9% sera cédée à la société saoudienne Olayan Saudi Investment Company

Crédit Agricole CIB réduira ainsi à 10,0% sa participation dans la BSF. La réalisation de ces transactions est attendue au cours des prochaines semaines, soumise notamment à l'obtention des autorisations réglementaires.

Dans le cadre de cette cession, Crédit Agricole CIB a accordé à Ripplewood la faculté de lui acheter une participation complémentaire de 6,0% au capital de la BSF, cette faculté pouvant être exercée d'ici fin décembre 2019 à un prix de 30,00 SAR par action pour un prix total de 2,17 milliards de SAR, soit environ 510 millions d'euros ("Warrant").

Le Crédit Agricole, qui est présent en Arabie Saoudite depuis 1949 et associé à la BSF depuis sa création en 1977, l'accompagnant ainsi dans son développement et sa croissance depuis plusieurs décennies, inscrit cette cession dans le cadre de la poursuite de sa stratégie de réduction du poids de ses participations minoritaires.

L'octroi du Warrant va se traduire par une perte comptable d'environ 100 millions d'euros, montant variable selon le cours de l'action de la BSF à la date de l'émission du Warrant. La valeur de ce dernier sera réévaluée en *mark to market* par résultats chaque fin de trimestre jusqu'à son échéance. Ces réévaluations seront compensées par les variations de la valeur de marché de la participation sous-jacente qui seront, elles, comptabilisées par capitaux propres, en accord avec les normes IFRS 9. Dans l'hypothèse où le warrant ne serait pas exercé, la perte comptable initiale serait annulée et réintégrée dans le compte de résultats.

Dans l'hypothèse où les cessions sont réalisées et où Ripplewood exerce la faculté d'acquérir, auprès de Crédit Agricole CIB, une participation complémentaire de 6,0%, la cession de 10,9% du capital de la BSF aura un impact positif de plus de 15 points de base sur le ratio CET1 non phasé de Crédit Agricole S.A. et de plus de 10 points de base sur celui du Groupe Crédit Agricole par rapport à la situation au 31.12.2018, étant entendu que ces impacts incluent la perte comptable initiale liée à l'octroi de l'option.

S'exprimant au sujet de l'engagement de Crédit Agricole CIB en Arabie Saoudite, Jacques Ripoll, Directeur Général de Crédit Agricole CIB, déclare : « *CACIB continue de croire dans les perspectives économiques de l'Arabie Saoudite, dans le cadre du plan Vision 2030 et a pour projet d'y développer ses activités et d'y accroître sa présence directe* ».

CONTACTS PRESSE CRÉDIT AGRICOLE

Charlotte de Chavagnac + 33 1 57 72 11 17
Olivier Tassain + 33 1 43 23 25 41

charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr
olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr

Retrouvez nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info

 Crédit_Agricole  Groupe Crédit Agricole  créditagricole_sa